



## PROCÉDURE AVANCEMENT DE GRADE

▶ **Avancement à un grade non accessible par la voie du concours ou de l'examen professionnel :**

*Exemple :* adjoint technique principal de 2ème classe vers adjoint technique principal de 1ère classe.

- ✓ **Délibération créant le poste :** 

À noter : une éventuelle création doit être fondée sur les besoins du service et ne pas apparaître comme ayant été prise dans le seul but de faire avancer un fonctionnaire (art. L.411-5 à L.411-8 du code général de la Fonction Publique, CE du 10 juillet 1996, n°143265).

- ✓ **Aucune déclaration à effectuer**

▶ **Avancement de grade accessible par la voie de concours ou de l'examen professionnel :**

*Exemple :*

- Adjoint technique principal de 2ème classe – accessible par la voie de concours ou de l'examen professionnel
- Rédacteur principal de 2ème classe : accessible par la voie de concours ou de l'examen professionnel.

- ✓ **Délibération créant le poste :** 

À noter : une éventuelle création doit être fondée sur les besoins du service et ne pas apparaître comme ayant été prise dans le seul but de faire avancer un fonctionnaire (art. L.411-5 à L.411-8 du code général de la Fonction Publique ; CE du 10 juillet 1996, n°143265).

- ✓ **Déclaration de vacance d'emploi (pour la création du poste) – sans offre :** 

Toujours dans le respect de l'égal accès pour tous à la Fonction Publique Territoriale ouvrant la possibilité à ceux qui ont le concours de pouvoir postuler.

## PROCÉDURE PROMOTION INTERNE

- ✓ **Délibération créant le poste :**



À noter : une éventuelle création doit être fondée sur les besoins du service et ne pas apparaître comme ayant été prise dans le seul but de faire avancer un fonctionnaire (art. L.411-5 à L.411-8 du code général de la Fonction Publique ; CE du 10 juillet 1996, n°143265).

- ✓ **Déclaration de vacance d'emploi (pour la création du poste) – sans offre :**



Ces formalités sont obligatoires sous peine de nullité de la nomination de l'agent.